

## Qu'est-ce que c'est ?

Il en existe trois types :

- Les **échanges en propriété**, définitifs. Cet échange nécessite l'intervention du notaire et éventuellement d'un géomètre.
- Les **échanges entre fermiers**, avec un changement de baux.
- Les **échanges en jouissance**, sans changement de baux. Il suffit d'informer son propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

## Ce que j'y gagne

Les gains sont multiples, il peut s'agir de gains :

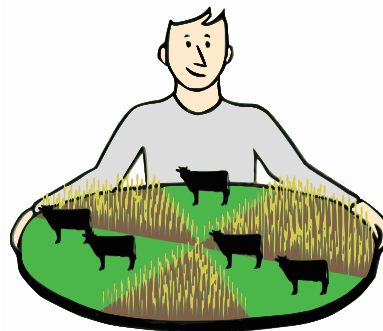
- **Economiques** : le temps passé sur la route avec les engins agricoles est réduit et pareillement pour la consommation de fuel.

Pour 10 hectares de blé		
Eloignement de la parcelle	5 kms	15 kms
Temps total (travail+ transport)	21 h	63 h
Coût de carburant moyen	190 €	571 €

Un apport de lisier multiplier ces chiffres par deux.

Source : Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine.

- **Agronomiques** : les rotations de cultures et l'observation des parcelles sont plus aisées, ce qui implique une diminution de l'usage des produits phytosanitaires.



- **Sociétaux** : la baisse du nombre de trajets d'engins agricoles limite le risque d'accident ainsi que la détérioration des chaussées.

- **Environnementaux** : les gains de fuel sont autant de CO<sub>2</sub> en moins rejetés dans l'atmosphère. La surveillance facilitée des parcelles réduit l'usage de produits phytosanitaires et préserve donc la ressource en eau. De même, pouvoir repenser le bocage après des échanges permet de le rendre plus opérationnel.

## Comment les mettre en place ?

Que vous ayez déjà une idée d'échange (parcelle, co-échangiste...) ou non, la Chambre d'agriculture du Calvados vous accompagne dans la démarche.

Pour les échanges en propriété, un dossier de financement peut être établi auprès du Conseil général du Calvados (prise en charge des frais de notaire et de géomètre à 90 %).

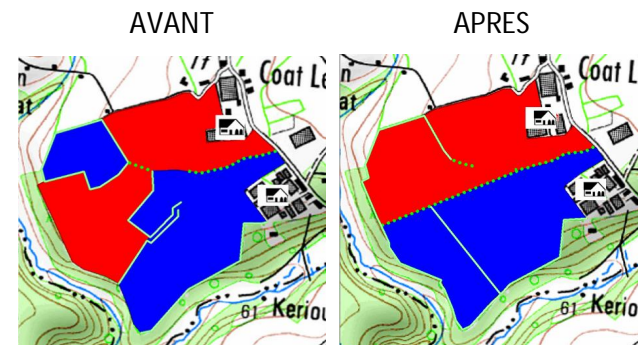
Le prochain **dossier PAC** prendra en compte les parcelles échangées.

Le **plan d'épandage** devra être mis à jour.

A surface identique échangée, les **Droits à Paiement Unique** (DPU) ne sont pas affectés.

## Ce que j'obtiens

Un parcellaire groupé et un plus grand confort de travail.



Exemple d'échanges parcellaires. Commune de Plouneventer, Finistère.  
Source : Chambres d'agriculture de Bretagne.

**Alors j'en parle à mon voisin !**

## Témoignage



### François Hamel

Agriculteur à Bernières-le-Patry et élu à la Chambre d'agriculture du Calvados.

« Pour moi, la mise en place d'échanges parcellaires a deux avantages principaux. Le premier est de réduire la distance entre la ferme et les parcelles pour exploiter au plus près et donc diminuer les coûts directs. L'autre avantage est le rapprochement de parcelles permettant d'agrandir les pâturages proches, notamment ceux des vaches laitières. »

## Vos prochains rendez-vous sur les échanges parcellaires :

Date : .....

Lieu : .....

## Contacts

Au siège :

**Maud Quetelet-Renon** - 02 31 70 25 42

En région Bocage :

**Antoine Herman** - 02 31 68 65 71

Pour des conseils juridiques :

**Céline Dureuil-Boullier** - 02 31 70 25 43



AGRICULTURES & TERRITOIRES

Chambre d'agriculture du Calvados

6, promenade Madame de Sévigné

14050 CAEN cedex 4

Tél. 02 31 70 25 25 - Fax : 02 31 70 25 70

[www.webagri14.com](http://www.webagri14.com)

Avec le soutien financier de :



avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»



## Les échanges parcellaires

J'échange pour gagner  
en efficacité

